

**DISCOURS PRONONCE PAR FRANCOISE BARDOUX, PRESIDENTE DU TGI DE  
BASTIA ET PRESIDENTE DU CDAD, LORS DE L'INAUGURATION DU PAD DE  
PONTE LECCIA  
25 janvier 2010**

Monsieur le préfet  
Monsieur le président du conseil général  
Monsieur le maire de Morosaglia  
Monsieur le procureur général  
Monsieur le président représentant monsieur le premier président de la cour d'appel  
Monsieur le procureur de la république  
Mesdames et messieurs les conseillers généraux  
Mesdames et messieurs les maires  
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux  
Mesdames et messieurs

C'est en ma qualité de présidente du conseil départemental de l'accès au droit que j'ai l'honneur d'annoncer officiellement la création du point d'accès au droit de Ponte Leccia.

Cette manifestation d'aujourd'hui constitue l'épilogue heureux d'un processus, au départ douloureux il faut bien le dire, qui a abouti, le 31 décembre dernier, à la suppression des tribunaux d'instance de Corte et de l'île rousse, deux tribunaux parmi les 178 qui ont fermé leurs portes à la même date.

Si l'activité des Tribunaux d'Instance de Corte et de l'île Rousse était objectivement très modeste, je sais que l'annonce, à l'automne 2007, de la fermeture de ces deux tribunaux, juridictions de proximité par excellence, a suscité une forte émotion chez les justiciables, les élus et les 4 fonctionnaires de la justice concernés.

Pour répondre à cette légitime émotion, une réflexion a aussitôt été engagée entre les élus, les auxiliaires de justice les représentants de l'institution judiciaire en Corse et toutes les personnes intéressées, en vue de maintenir une présence judiciaire de proximité. Cette présence judiciaire passait par la création d'un point d'accès au droit dans un lieu commodément accessible du Cortenais et de la Balagne. Le choix de Ponte Leccia, situé au carrefour de ces deux régions s'est en définitive imposé comme étant le plus judicieux.

Le voilà donc, ce point d'accès au droit. Vous noterez qu'il n'a pas droit à l'appellation « tribunal », même s'il possède une salle d'audience digne de ce nom.

Qui dit salle d'audience, dit bien évidemment présence d'un juge.

Un juge tiendra effectivement des audiences plusieurs fois par mois à Ponte Leccia. La première audience, une audience de tutelle, a d'ailleurs déjà eu lieu. D'autres audiences, publiques celles là, sont prévues dès le mois de février.

Seront ainsi tenues :

- des audiences de tutelle
- des audiences de surendettement et rétablissement personnel

- des audiences de saisie sur rémunération
- des audiences de police
- et également, cela pourra être utile en cette période pré-électorale, des audiences pour le contentieux électoral.

Le procureur de la république convoquera ici à Ponte Leccia les auteurs d'infractions dans le cadre de l'alternative aux poursuites. Les agents du service pénitentiaire d'insertion et de probation et de la protection judiciaire de la jeunesse assureront des permanences dans le cadre de leur mission.

Le public trouvera également des informations juridiques. Il pourra bénéficier de consultations organisées par le CDAD. Il pourra rencontrer des associations comme le CIDFF, la Corsavem et l'école des parents et des éducateurs.

Pour remplir toutes ces missions, le PAD sera ouvert tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi, matin et après-midi.

Deux personnes seront présentes pour accueillir le public :

- l'une, madame Audrey CASAMATA, mise à disposition par le Conseil Général
- l'autre relevant des services de la justice. C'est ainsi que madame Legrand et madame Grimaldi qui jusqu'en décembre faisaient vivre le tribunal de Corte, se relayeront à Ponte Leccia.

Je sais pouvoir compter sur leur dynamisme et leur compétence.

La création de ce PAD est le résultat d'un partenariat réussi, entre les élus d'une part, et plus précisément le conseil général de la Haute Corse et la municipalité de Morosaglia, et les services de la justice, d'autre part.

Le Conseil général, je l'ai déjà dit, met à disposition un agent.

La municipalité de Morosaglia met à disposition les locaux.

C'est au nom...des justiciables, ...que je vous remercie, monsieur le président du conseil général et monsieur le maire, des efforts que vous avez consentis.

Je souligne, pour les remercier également, l'investissement des représentants de la justice en Corse qui, bien que n'étant pas à l'origine de la réforme de la carte judiciaire, ont eu à cœur, dans l'intérêt du justiciable, de soutenir ce projet. Je pense ici à monsieur le premier président et à monsieur le procureur général de la cour d'appel de Bastia, à monsieur De Jorna, mon prédécesseur à la tête du TGI de Bastia et à monsieur le procureur de la république qui n'ont pas ménagé leurs efforts. Je pense également aux juges du tribunal d'instance de Bastia, et notamment à monsieur Egron Reverseau, qui ont accepté de présider les audiences foraines tenues à Ponte Leccia. Je pense enfin à madame Blandine PREVOST, directrice du greffe du TI de Bastia qui a particulièrement œuvré dans l'organisation pratique de ce point d'accès au droit. Tout cela devait être dit me semble t'il.

Puisque nous sommes encore en période de vœux, il me reste à souhaiter longue vie au PAD de Ponte Leccia.